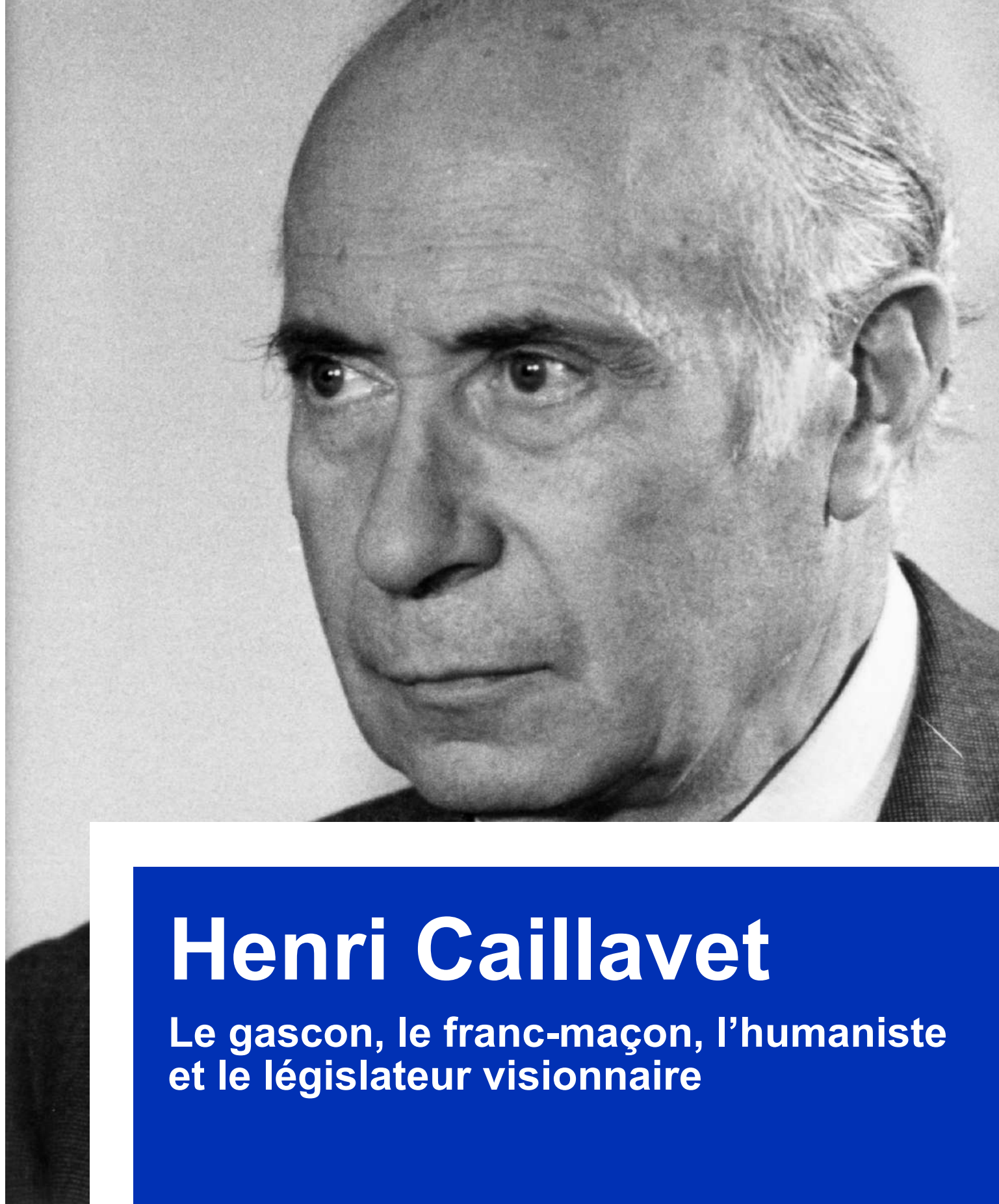


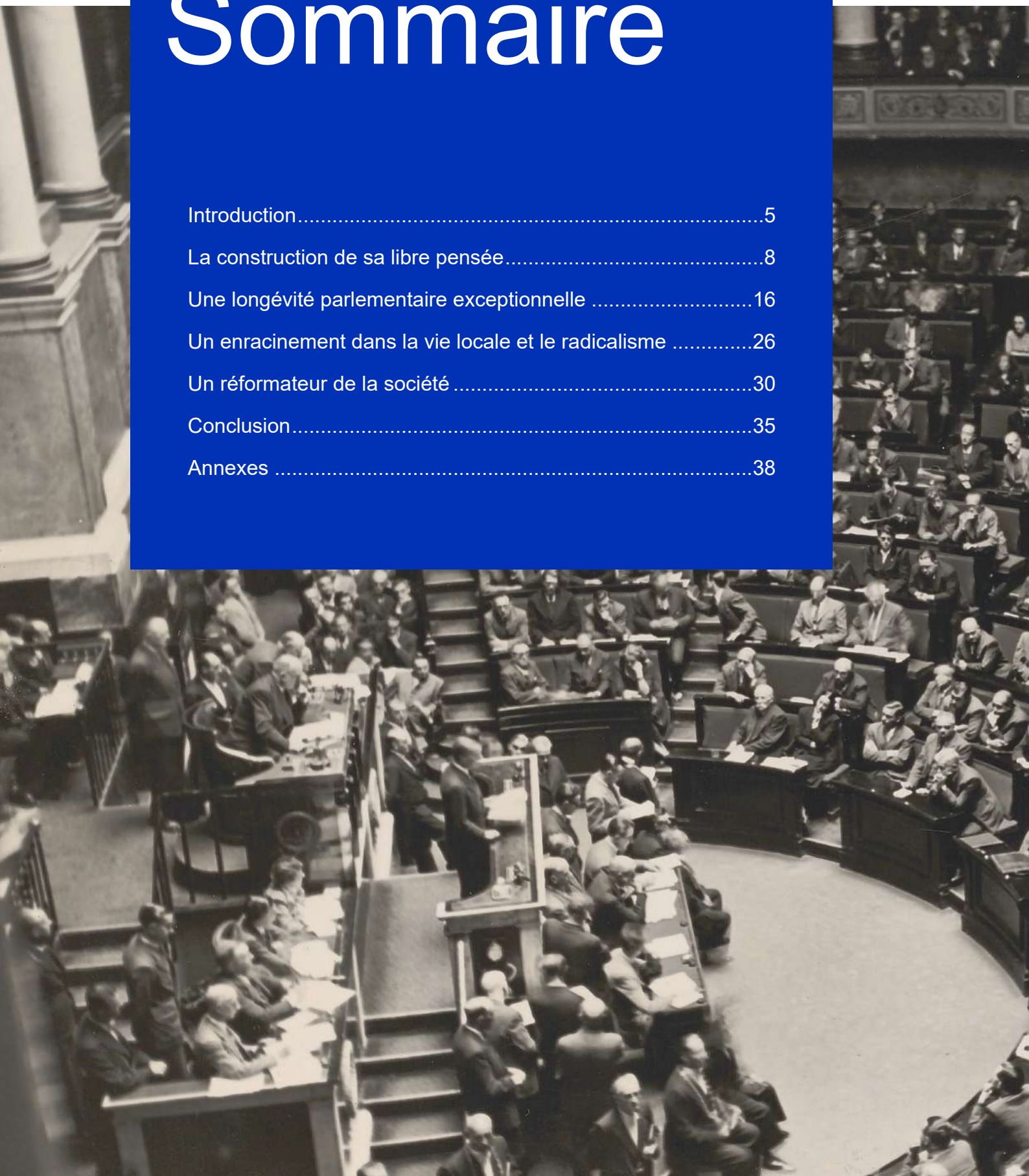


Henri Caillavet

**Le gascon, le franc-maçon, l'humaniste
et le législateur visionnaire**

Sommaire

Introduction.....	5
La construction de sa libre pensée.....	8
Une longévité parlementaire exceptionnelle	16
Un enracinement dans la vie locale et le radicalisme	26
Un réformateur de la société	30
Conclusion.....	35
Annexes	38



Introduction

Pour les 150 ans du Sénat républicain, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne a souhaité mettre en lumière le parlementaire agenais Henri Caillavet, disparu en 2013, dont les combats visionnaires résonnent tant dans la société actuelle.

Henri Caillavet est une figure de la franc-maçonnerie française, un homme dont la vie et l'œuvre incarnent l'idéal maçonnique d'un engagement humaniste au service du progrès de la société. Avocat de formation, ce législateur infatigable et éclairé des IV^e et V^e Républiques est surnommé le « recordman de la législation ». Grande figure du radicalisme et de la vie politique française de l'après-guerre aux années quatre-vingt, il occupe tous les types de mandats politiques locaux et nationaux et bien plus encore avec des responsabilités ministérielles et associatives.

Défendant une vision avant-gardiste des enjeux institutionnels et sociétaux, ce spécialiste des questions économiques et internationales, adopte une ligne démocrate, libérale et sociale, et par ailleurs pacifique nourrie par ses nombreux voyages à travers le monde.

Pour comprendre ses convictions, il est nécessaire d'interroger son raisonnement et ses valeurs. Comment sa libre pensée et son humanisme ont-ils guidé et porté ses combats des années 1930 aux années 2000, de la lutte clandestine pour la liberté à la démocratie représentative sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat, jusqu'à ceux du Parlement européen ?

Ces pages illustrées proposent de découvrir son parcours initiatique, d'abord au cœur de sa famille agenaise, puis comme étudiant militant et avocat en quête de réussite sociale et épris de liberté, qui lutte contre l'occupant nazi dans le Sud-Ouest, et en particulier sur son autre terre de cœur, les Hautes-Pyrénées.

Ses engagements politiques audacieux et au long cours tiennent autant à sa méthode maçonnique qu'au travail parlementaire intense initiés à l'Assemblée nationale et dans les cabinets ministériels. Après une traversée du désert au changement de République, propice à servir la vie locale, sa connexion permanente avec le Lot-et-Garonne lui offre un mandat de sénateur à même de mener ses combats essentiels. Outre ses propositions de réforme de la vie politique, Henri Caillavet contribue plus encore à l'évolution de la société, de ses mœurs et des libertés individuelles, notamment sur les moyens d'information, la condition de la femme et la bioéthique.

La fin de sa vie politique ne marque pas pour autant la fin de son engagement militant en faveur de la laïcité, la protection des données personnelles et surtout autour de l'idée de « vivre sa mort ».

Ce sont autant de facettes de ce personnage moderne hors du commun qui se découvrent dans cette commémoration.

**LA CONSTRUCTION
DE SA
LIBRE PENSÉE**

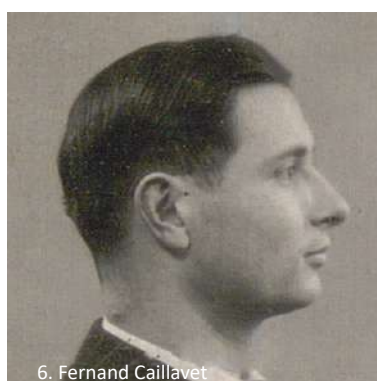
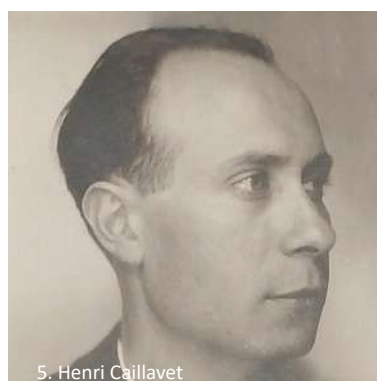
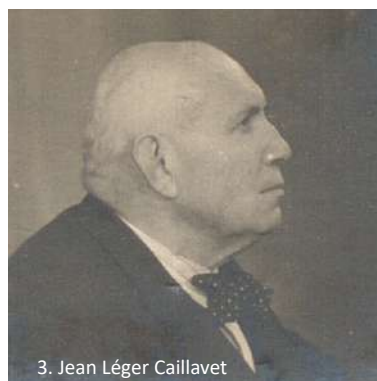
01

À l'école des valeurs familiales et républicaines

Fils de Jean Léger Caillavet, gascon négociant en tissus et confection à Agen, et de Marie-Louise Caubet, provençale, Henri Guy Pierre Emile Caillavet voit le jour le 13 février 1914 à Agen. Il est le cadet de la fratrie, entre sa sœur Jeanne de dix ans son aînée et son petit frère Fernand.

Son père occupe une position relativement importante dans les milieux radicaux et laïques de la cité. Ce franc-maçon est, durant l'entre-deux-guerres, le vénérable de la Loge « La Vraie Fraternité » à Agen du Grand Orient de France, tandis que sa mère est une femme d'esprit, rationaliste et déjà suffragette. Tel un carrefour intellectuel, dans le foyer Caillavet défilent des personnalités comme le général Joffre, Georges Clemenceau ou encore Jean Zay. Ces rencontres façonnent le jeune Henri, qui grandit dans un environnement où la libre pensée et l'engagement public constituent des valeurs cardinales.

Par ailleurs, Henri jouit de la situation aisée de ses parents, passant ses vacances d'été dans la villa Henri, à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) où la famille Caillavet a pignon sur rue. À Agen, il étudie à l'école Joseph-Bara puis au lycée Bernard Palissy où il obtient en 1933 son baccalauréat.





Toulouse, ville de liberté

Désormais étudiant à la faculté de droit et de lettres de Toulouse, il est l'élève du philosophe Vladimir Jankélévitch qui va profondément influencer sa construction intellectuelle. Par ailleurs, il est initié en mai 1935 par la Loge des « Vrais Amis Réunis et l'Indépendance Française » du Grand Orient de France de Toulouse.

Durant sa période étudiante, il côtoie les milieux libertaires et passe, au cours des années 1937-1938, avec deux camarades des armes démontées pour les Brigades internationales dans les Pyrénées. Ces actions risquées révèlent un homme prêt à défier l'ordre établi pour défendre ses convictions.

Il n'en est pas moins assidu dans ses études, obtenant en novembre 1938 une licence ès lettres, mention philosophie, et un diplôme de sciences pénales. L'année suivante, il devient docteur en droit, puis en juin 1940 docteur en sciences politiques et économiques pour son étude sur la surveillance des prix. Il est encore candidat à l'agrégation de droit, quand l'application de la loi discriminatoire de Vichy du 13 août 1940 contre les francs-maçons le prive de concourir.

La Surveillance des Prix

(Août 1936 - Mars 1940)

THÈSE

POUR LE

DOCTORAT EN DROIT

présentée et soutenue

par

HENRI CAILLAVET

Licencié ès lettres

Diplômé de Sciences Pénales

NÉ A AGEN, LE 13 FÉVRIER 1914

AGEN

IMPRIMERIE MODERNE

43, Rue Voltaire, 43

1940



Une robe d'avocat masquant sa résistance au nazisme

Sa carrière d'avocat débutée en 1939 à Toulouse, est interrompue par la déclaration de guerre. Mobilisé le 16 septembre comme élève officier de réserve au sein du dépôt du 6^e groupe autonome d'artillerie, il est affecté en janvier 1940 au 10^e d'artillerie de Rennes. Accidenté, il est soigné à l'hôpital de Rennes puis de Bagnères-de-Bigorre avant d'être démobilisé en août 1940 à Tarbes.

Durant ces années troubles, la vie d'Henri Caillavet se dévoile essentiellement à la faveur d'archives publiques, de témoignages et des souvenirs qu'il a livrés. Ainsi, au cours de l'été 1940, lui et son frère renoncent à partir en Afrique s'engager dans les FFL et demeurent auprès de leurs parents à Bagnères-de-Bigorre. Après avoir été dénoncé en septembre comme franc-maçon, Henri est interné le 28 octobre 1940 avec son père au camp de Noé avant d'être relâché.

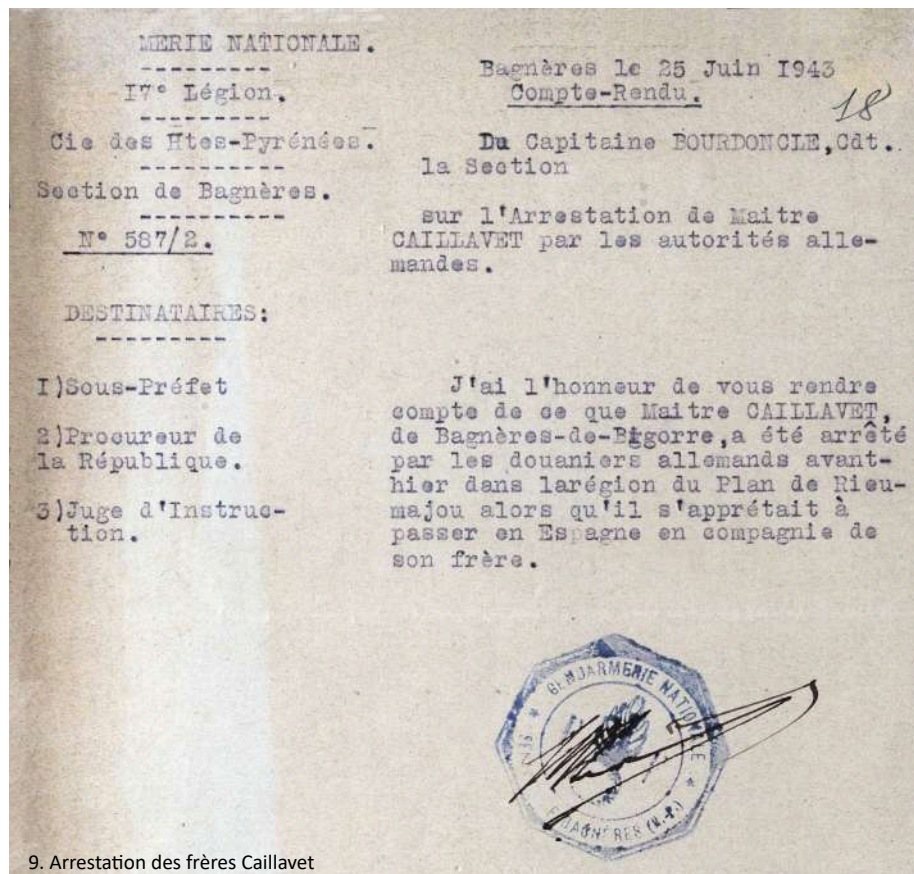
Profitant de sa liberté retrouvée, Henri Caillavet débute en octobre 1940 une coopération avec le journal *Le Républicain des Hautes-Pyrénées* en publiant une série d'articles économiques et juridiques sur les grandes puissances mondiales.

Dans l'ombre, il entre dans la Résistance en participant en novembre 1940 avec son ancien professeur de droit constitutionnel, André Hauriou, à la mise en place du réseau Combat dans la région toulousaine. Depuis son domicile bagnérais, il fonde dès mars 1941 avec André Barrès, professeur franc-maçon révoqué par Vichy, la première cellule du mouvement Combat. Durant l'été 1941, il met ce dernier en relation avec André Hauriou pour organiser la résistance dans la région de Toulouse.

Voyant plus loin que ses habituelles affaires correctionnelles, le jeune avocat, désormais inscrit au barreau de Bagnères-de-Bigorre, tente d'asseoir sa position sociale. En juillet 1941, il brigue les fonctions d'avoué près le tribunal de sa ville. Mais la Chancellerie lui refuse ce poste en novembre 1941 considérant d'une part que sa démission de la franc-maçonnerie était insincère au regard de ses opinions antigouvernementales. La décision s'appuie d'autre part sur la procédure disciplinaire engagée contre lui en décembre 1941 pour rabattage de clients à la prison de Tarbes qui aboutit en mars 1942 à une suspension d'exercice de deux mois.

Cette mise à pied professionnelle n'empêche pas Henri Caillavet de poursuivre son engagement dans la Résistance. En avril 1942, sous le pseudo "Chanel", il est délégué du groupe de résistance Combat de Toulouse et reçoit mandat de créer un réseau de résistance dans la région d'Aire-sur-l'Adour.

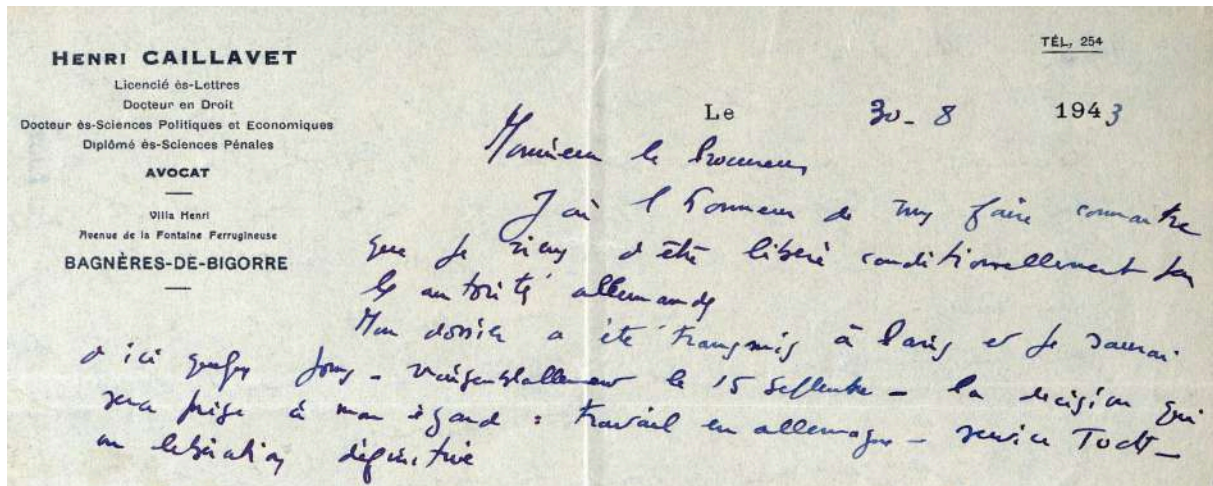
Alors qu'il va devenir père de son union avec Françoise Rousseau, l'été 1943 sonne pour lui comme l'été de tous les dangers. Dans une affaire obscure de documents remis le 31 mai 1943 à un gendarme de Bagnères-de-Bigorre, il est inculpé d'activité subversive pour distribution d'un tract « Le Franc-Tireur ». Alors que le procureur de Bagnères-de-Bigorre souhaite l'auditionner sur cette affaire, Henri Caillavet ayant vraisemblablement eu vent des charges pesant sur lui, déjoue la surveillance policière en tentant avec son frère de passer clandestinement en Espagne. Partis sous la conduite d'un guide, ils sont arrêtés le 20 ou 23 juin 1943 par la police allemande des frontières aux environs du col de Rieumajou.



Détenus quelques jours au siège de la police de sûreté allemande de Tarbes, Henri et Fernand sont transférés à Toulouse à la prison militaire de Furgole. Dans cette prison secrète, gérée par l'occupant, tous deux échappent à une exécution promise en cas de manifestation contre les troupes allemandes le 14 juillet. Ils sont finalement libérés le 11 août 1943, leur mère ayant d'abord fait intervenir la maitresse du chef régional de la police allemande, avant de plaider directement leur cas auprès du colonel Müller.



Considéré comme suspect dans les milieux de Bagnères-de-Bigorre au regard de sa libération anticipée par les autorités allemandes, Henri ne réapparaît dans cette localité que le 19 septembre 1943. Bénéficiant d'une libération conditionnelle assortie d'un départ en sursis en Allemagne, il doit encore affronter la sentence du tribunal correctionnel lors de l'audience du 28 juillet 1944 qui n'aura pas de conséquence sur sa vie.



11. La liberté conditionnelle d'Henri Caillavet

À la Libération, Maître Caillavet plaide dans trois affaires de collaboration devant la cour de justice des Hautes-Pyrénées tout en préparant son entrée en politique.

UNE LONGÉVITÉ PARLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE

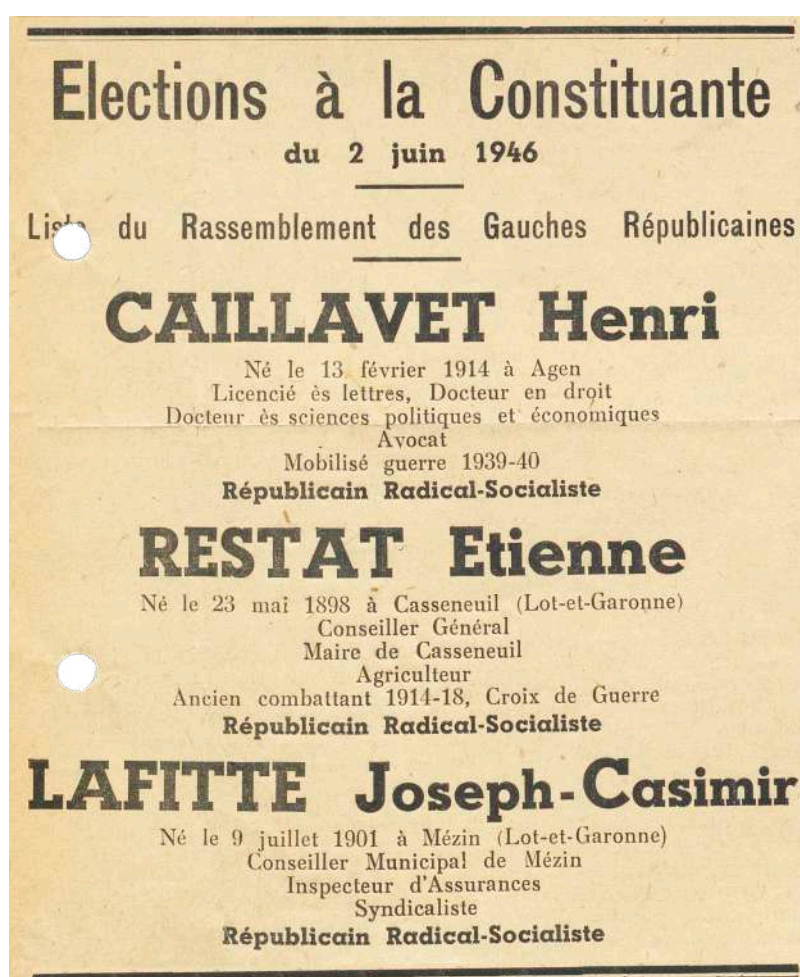
02

Une entrée remarquée en politique

L'immédiat après-guerre marque le début d'une riche carrière politique, principalement axée, pendant presque quatre décennies, sur la représentation nationale du Lot-et-Garonne.

Exauçant le souhait de sa mère, il s'encarte au Parti radical et devient délégué à la propagande du parti pour les Hautes-Pyrénées. En dépit de son enracinement local, il échoue sur ces terres radicales à sa première élection politique en octobre 1945 au Conseil général des Hautes-Pyrénées.

Aussi, le jeune orateur dynamique répond-t-il favorablement en février 1946 à l'appel de la fédération lot-et-garonnaise pour animer des réunions publiques contradictoires, dans lesquelles son instruction et sa répartie sont autant appréciées des auditoires que du parti, dont il dope considérablement l'activité et l'influence. Après avoir intégré le bureau départemental, il est choisi aux dépens du conseiller général Jacques Bordeneuve, comme tête de liste aux élections à la seconde Assemblée nationale constituante. À l'issue d'une campagne anti-communiste, où le parti se présente comme le défenseur de la moyenne et petite propriété, il est élu le 2 juin 1946, à 32 ans, député radical et radical-socialiste de Lot-et-Garonne sur la liste de rassemblement des gauches républicaines (RGR). Porté par ses ambitions, l'Agenais de naissance, peut à présent se consacrer à ses fonctions de parlementaire dans la capitale.



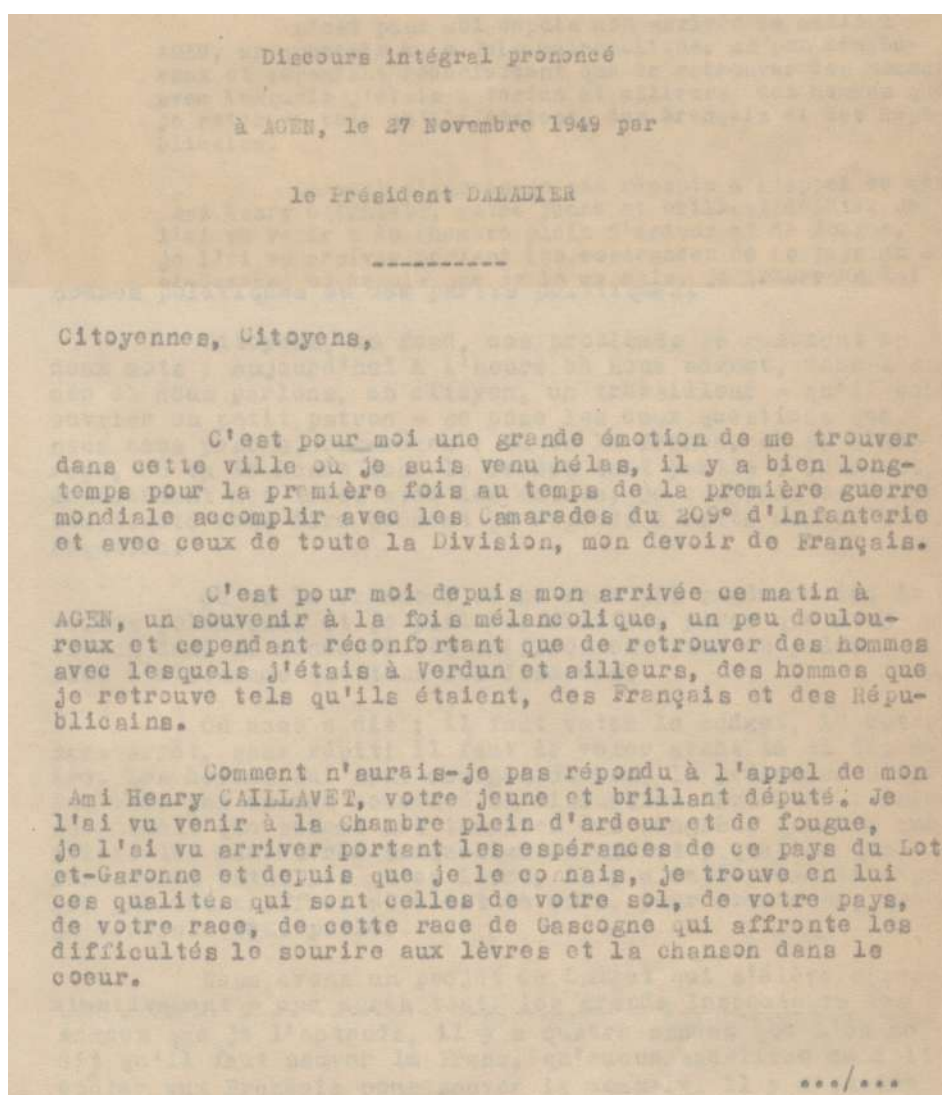
12. Henri Caillavet, candidat à la seconde Constituante

Animateur de la IV^e République

Alors qu'il a repris sa profession d'avocat au barreau d'Agen, l'ancien résistant est nommé le 26 juin 1946 membre de la commission de justice et, le 4 juillet, désigné comme juré au procès de Pierre Etienne Flandrin, l'ancien président du Conseil, devant la Haute Cour de justice chargée de juger les anciens responsables du régime de Vichy.

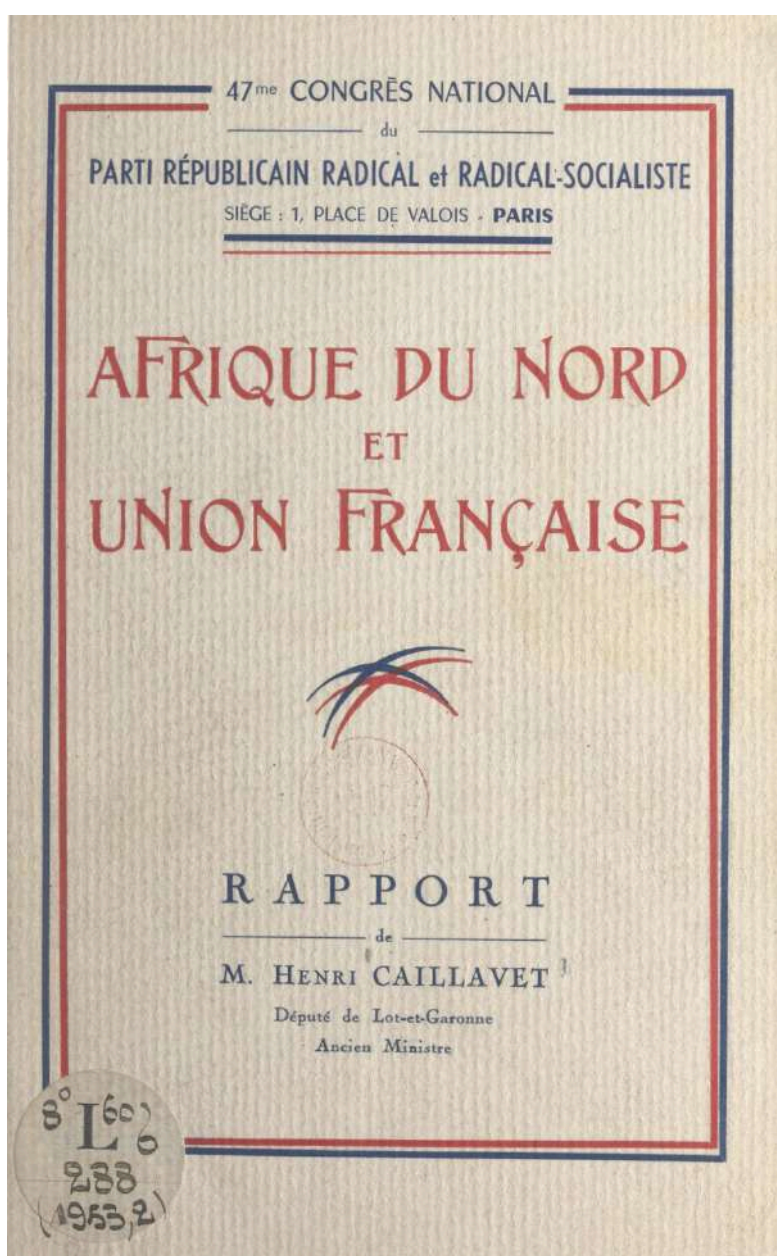
Bien qu'opposant au projet de Constitution approuvé à une faible majorité, il devient le 10 novembre 1946 député de Lot-et-Garonne de la première législature de la IV^e République. Suivent deux autres mandats consécutifs les 17 juin 1951, sur la liste du Rassemblement des gauches républicaines et du Parti radical, et 2 janvier 1956, en tant que candidat du Front républicain mendésiste. En 1955, il est élu vice-président du groupe parlementaire radical à l'Assemblée nationale.

Durant ces trois législatures, Henri Caillavet participe activement aux débats de l'Assemblée au sein de différentes commissions sur les politiques intérieure et extérieure. Ce fougueux député use de la proposition de loi comme d'une arme législative de prédilection.



13. Édouard Daladier rendant hommage à Henri Caillavet

L'ancien résistant n'en a pas terminé avec les conséquences de la Seconde Guerre mondiale, participant, entre 1947 et 1951, à la commission sur les événements survenus en France de 1933 à 1945, puis entre 1949 et 1951 à celle de la reconstruction et des dommages de guerre. Ses interventions argumentées et remarquées dans l'hémicycle notamment sur les événements de Madagascar (8 mai 1947) et la politique en Indochine (1949- 1950), doublées de missions en Afrique entre 1946 et 1951, lui donnent accès en 1951 à la vice-présidence de la commission des territoires d'outre-mer. Ce spécialiste des questions économiques de l'Union française est logiquement nommé secrétaire d'État dans le cabinet René Mayer (janvier à juin 1953).



14. Rapport du député Caillavet sur l'Afrique du Nord et l'Union française

La question du Maghreb devenant centrale, il dépose le 6 mars 1952 une résolution permettant à la Tunisie d'accéder au statut d'État associé de l'Union française. Favorable au maintien de l'Algérie au sein de la République, il soutient le gouvernement de Mendès France dans la répression des auteurs de la Toussaint rouge et sur son programme de modernisation et de réforme du pays. En janvier 1955, après avoir démissionné de son éphémère poste de secrétaire d'État à l'Intérieur, il se prononce pour l'état d'urgence en Algérie (31 mars), souligne la prise de conscience nationale de l'Afrique du Nord et la corrélation entre les événements marocains et algériens. Le 25 octobre, il engage le gouvernement à créer une armée de métier de l'Union française, spécialisée dans la sécurité de l'outre-mer pour éviter l'envoi du contingent. En désaccord avec le triptyque du gouvernement Mollet, cessez-le-feu, élections, négociations, il est favorable à l'autonomie algérienne dans un cadre fédéral fondée sur l'association qu'il oppose au projet de loi relatif aux institutions de l'Algérie et au recours en juin 1958 à l'homme providentiel. Partisan de la paix, il l'est à terme tout autant en faveur du droit de l'Algérie à l'autodétermination.



15. Le secrétaire d'État à la Marine dans son bureau

Dans le domaine social, au sein des commissions du travail et de la Sécurité sociale (1948), il dépose plusieurs propositions de loi ou de résolution relatives, notamment, aux taux de la retraite des vieux travailleurs, aux biens des enfants mineurs, à la durée de la semaine légale de travail, aux régimes matrimoniaux, à la sécurité sociale, et vote pour la troisième semaine de congés payés (28 février 1956).

Pour ce libéral, les domaines financier et économique constituent un centre d'intérêt constant. Sur les questions agricoles, il dépose en 1948 des propositions de loi ou résolutions portant sur l'Office national interprofessionnel des céréales et le statut des fermages et métayages. Pour son département, il œuvre pour trouver des débouchés à la production agricole en étudiant l'implantation d'une aéro-gare à Agen. Au-delà, il soutient les projets gouvernementaux sur l'échelle mobile des salaires (8 juillet 1952), la réforme fiscale et l'institution de la TVA (9 avril 1954), et la dévolution des biens de presse (20 mai 1954). Dans le cabinet Pierre Mendès-France, il accède au secrétariat d'État aux affaires économiques et au Plan (19 juin-3 septembre 1954) avant de redevenir membre des commissions de la production industrielle (1955), puis de la marine et des pêches et enfin des finances.

Enfin, sur la politique internationale, il se prononce en faveur du plan Marshall (1948), de la ratification du Pacte atlantique (1949) et pour l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN (1954).

Membre influent du groupe républicain radical et radical-socialiste (RRRS), il n'en demeure pas moins indépendant vis-à-vis de la politique gouvernementale, dénonçant les prétentions des communistes tout en se voulant plus conciliant avec la SFIO et le MRP. Ainsi, au cours des trois législatures, il s'oppose aux cabinets radicaux d'Henri Queille (1949) et d'Edgar Faure (29 novembre 1955) quand il soutient tour à tour les cabinets socialistes de Paul Ramadier, lors de la crise des ministres communistes (4 mai 1947), de Guy Mollet, au moment de la crise du canal de Suez (25 octobre 1956), et celui MRP de Pierre Pflimlin (13 mai 1958).

La belle histoire du radicalisme herriotiste se termine néanmoins en novembre 1958 après avoir refusé la confiance au général de Gaulle, provoquant une crise au sein du parti. Allant à l'encontre de la position de la majorité de ses électeurs, Henri est défait aux élections législatives de 1958 par un mouvement en faveur de « nouveaux députés ». Il se représente en novembre 1962 dans la 1^{ère} circonscription d'Agen. À nouveau battu dès le 1^{er} tour par les candidats communistes et de l'UNR, Gérard Duprat et Gabriel Lapeyrusse, son parcours à l'Assemblée nationale s'achève et la traversée du désert commence...

Le retour en Lot-et-Garonne comme tremplin vers la chambre haute

Contre toute attente, la V^e République consacre son action et son influence politique. En accédant au Sénat puis au Parlement européen, il se voit propulsé sur les devants d'une tribune régionale et nationale dont il saura se servir.

Ne pouvant se détourner de la vie politique lot-et-garonnaise, il doit son retour sur la scène politique nationale à son principal rival, Jacques Bordeneuve, qui abandonne son mandat de sénateur pour celui de député. Le 11 juin 1967, aux élections sénatoriales partielles, Henri Caillavet est élu sous l'étiquette de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste (FGDS) grâce à l'accord avec le PC. En 1974, emmenant la liste du mouvement des radicaux de gauche et de défense des intérêts économiques et sociaux, il conserve son poste grâce encore au report des voix communistes, en devançant Jacques Bordeneuve.

Au cours de ses mandats, son activité parlementaire est aussi intense que celle dont il a fait preuve à l'Assemblée nationale sous la IV^e République : plus d'une centaine de propositions déposées en seize ans, dont 29 pour la seule année 1981. De 1967 à 1980, il siège au sein de la commission des affaires culturelles, dont il est le vice-président, puis à partir de 1981, déploie ses talents de parlementaire au sein de la commission des finances. Orateur brillant, montant à la tribune, il sait capter l'auditoire pour convaincre et rallier des collègues à sa cause même quand certaines propositions courageuses et médiatisées font l'objet d'un débat sans vote - réforme de l'internement psychiatrique, insémination artificielle, dépénalisation de l'homosexualité, droit de vivre sa mort.

Mais le suffrage universel même indirect peut être sévère avec l'idée de progrès et de transformation de la société. Suite à la bipolarisation de la vie politique, Henri Caillavet perd son mandat parlementaire en septembre 1983, avec un recul des voix de 42 % à 12 %, son poste étant gagné par Jean François-Poncet.

ÉLECTION SÉNATORIALE DU 11 JUIN 1967

Monsieur le Délégué,

Avec vous, je pense que le mérite d'un Sénateur est l'efficacité. On ne s'improvise pas Parlementaire. Pour désembourber notre économie régionale et défendre immédiatement nos chances départementales, l'expérience et l'autorité sont nécessaires.

Ancien Ministre de Mendès-France et Délégué à l'Europe, Economiste de formation, je vous promets, certes, mes relations, mais aussi mes connaissances professionnelles des problèmes des débouchés agricoles, des questions budgétaires et fiscales et de l'équipement. **A Paris et à Bruxelles il faut, en effet, tenir tête aux technocrates.**

Or, le temps presse. Les subventions, les emprunts sont encore plus réduits lorsqu'on ne connaît pas les bonnes portes.

Vos difficultés d'Administrateur Communal ? Je les vis, les subis et en mesure l'ampleur. C'est par notre coude à coude amical que nous les surmonterons. Pour arracher des crédits (eau, voirie), vaincre l'obstination des bureaux, aboutir à la simplification administrative, votre bon sens me sera précieux. Je vous écouterai et resterai tenace.

Mais pour être pleinement le Sénateur de tous au service de tous, **je n'accepterai aucun mandat municipal.**

Nos travailleurs produisent bien. Toutefois, c'est le gouvernement qui provoque la mévente en cassant l'expansion par ses surcharges fiscales et ses directives contradictoires.

Afin de relancer l'Economie, nous devons redistribuer du pouvoir d'achat, en particulier à l'Agriculture. Parallèlement, pour éviter l'inflation, la Nation doit réduire son train de vie. D'ailleurs, de grosses économies sont possibles, par exemple en abandonnant la fabrication de la bombe atomique ou les « largesses de prestige » à l'Outre-Mer.

C'est, hélas ! le Lot-et-Garonne qui est un pays sous-développé.

J'ai toujours défendu par mes actes la République. Démocrate vigilant, je ne suis ni un opposant systématique, ni un opposant d'occasion. Jamais je ne permettrai que la Liberté soit confisquée.

Européen ? Je le suis, certes, mais avec sagesse et par raison.

Vous allez voter. **Mon programme** est celui de la Fédération. A savoir : Expansion et indexation des prix, Progrès social, Défense des libertés publiques et de l'exploitation familiale, Paix.

L'élection du 11 juin est importante pour l'avenir économique et politique de notre département. Aussi, avant de choisir, vous vous poserez cette question : **de tous les candidats, lequel sera, dès demain, le plus utile et toujours le plus efficace ?**

Nous nous fréquentons depuis assez longtemps déjà, pour que je puisse écrire que nombreux seront les délégués qui me feront confiance, ainsi qu'à mon ami suppléant, le Docteur Louis Bacqué, Maire de Damazan.

Acceptez, Monsieur le Délégué, l'expression de nos dévoués sentiments.

Henri CAILLAVET

Docteur ès Sciences Economiques

Ancien Ministre

Remplaçant éventuel :

Docteur Louis BACQUÉ

Maire de Damazan

**Candidats présentés par la Fédération de la Gauche
Démocrate et Socialiste**

IMP. MODERNE, AGEN

L'Européen raisonné

Dans la future Europe en construction, l'humaniste ayant connu la guerre se rallie naturellement en 1949 aux valeurs de droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit portées par le nouveau Conseil de l'Europe. Dans les années cinquante, il est le délégué de la France à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Bien que favorable à une armée européenne intégrant l'Allemagne, il est finalement hostile en 1954 à la communauté européenne de défense (CED), susceptible d'aliéner la souveraineté française. Il l'est tout autant en déclinant une offre de participation ministérielle au gouvernement Bourgès-Maunoury pour protester contre le marché commun du traité de Rome (9 juillet 1957), à même de provoquer une grave crise de l'économie française.



17. Le député européen Henri Caillavet

Partisan d'une Europe politique, le député est élu en 1958 représentant à l'Assemblée unique des Communautés européennes, futur Parlement européen. Il poursuit au Sénat son action en tant que membre du Conseil de l'Europe en 1968. En 1974, il est nommé délégué représentant la France à l'assemblée unique des Communautés européennes puis membre du Parlement européen en 1975 au sein du groupe socialiste. En juin 1979, il devient député européen au suffrage universel sur la liste de l'Union pour la France en Europe emmenée par Simone Veil. Membre du groupe libéral et démocratique, il rejoint à partir de 1982 le groupe socialiste. Au Parlement européen, le vice-président de la commission de l'agriculture ferraille avec les Anglais pour défendre la politique agricole commune (PAC) et bataille avec succès contre la technocratie bruxelloise. En 1982, il est par ailleurs nommé président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes et ne se représente pas en 1984.

UN ENRACINEMENT DANS LA VIE LOCALE ET LE RADICALISME

03

Une triangulation temporaire Paris-Bourisp-Astaffort

Le jeune député est devenu conseiller général du canton d'Astaffort le 14 octobre 1951. Dès la première séance du Conseil général, il se révèle le puissant porte-parole du groupe des radicaux-socialistes et suit attentivement les dossiers locaux. Il mesure les besoins ruraux et y fait redistribuer tout ce que les fonds structurels peuvent apporter à l'accompagnement de la modernité et du changement, tout en observant qu'"*au pas des bœufs*", comme il disait si bien, les réformes sont toutes aussi bien menées à terme. Toutefois, entre 1956 et mai 1958, son opposition à la politique menée en Algérie et au marché commun provoque l'irritation des chefs de file départementaux du parti radical (Bordeneuve, Restat, Lapeyrusse) et des militants influents que le putsch d'Alger du 13 mai 1958 renforce.



18. Jacques Bordeneuve

Empreint d'une amertume consécutive à la défaite aux législatives, son second mandat est surtout marqué par la lutte de pouvoir qu'il se livre avec Jacques Bordeneuve au sein du parti radical pour le contrôle du Conseil général. Peinant à convaincre son électorat, qui lui reproche surtout ses absences sur le territoire, et à relancer sa carrière, il démissionne le 17 octobre 1963. Si officiellement, il entend protester contre la politique gouvernementale, la réalité est plus sévère. N'espérant plus pouvoir se faire élire à nouveau dans la région, il déclare s'éloigner définitivement de la vie politique lot-et-garonnaise...

Sa vie se partage désormais entre Paris, dans son cabinet juridique, et son « petit village montagnard » de Bourisp dans les Hautes-Pyrénées, dont il est maire. Durant ses trois mandats exercés de 1959 à 1977, il s'emploie à défendre les intérêts de sa centaine d'âmes confrontés au développement des grandes stations de ski de Saint-Lary dont les coûts d'aménagement pèsent sur les impôts locaux des petites communes environnantes.

Ses fonctions de premier édile s'arrêtent net lors des élections de 1977 où il est battu. Tout en restant fidèle à sa commune, il se tourne dès lors vers d'autres horizons.

Un radical-socialiste traversant plusieurs courants politiques

Henri Caillavet est demeuré loyal à son parti de cœur, les radicaux-socialistes, de ses débuts en 1945 jusqu'à la crise de régime en mai 1958. Jusque-là, ce coleader incontesté du parti rappelle à l'envi le programme libéral de défense laïque des classes moyennes contre le communisme et en faveur du maintien des institutions républicaines.



19. Henri Caillavet avec Pierre Mendès France

Sa défaite aux législatives où il se désiste pour la première fois en faveur du candidat communiste, marque un virage dans son positionnement ouvrant une période de détente avec le PC dans laquelle il milite dans le Mouvement de la paix. En désaccord avec la ligne du parti radical, trop inféodé au gouvernement gaulliste, Henri Caillavet tente vainement de constituer en 1959 un parti radical socialiste autonome en Lot-et-Garonne. Poursuivant au sein du parti radical sa quête d'alliance à gauche dans son opposition au gaullisme, il soutient la candidature de François Mitterrand aux élections présidentielles de 1965 et est élu sénateur sur une liste de la FGDS. Après la signature du Programme commun de la gauche en juin 1972, il fait partie des 19 parlementaires de l'aile gauche, qui pour des motivations électorales comme idéologiques rompent avec le parti radical valoisien, pour fonder le MRGS, allié du PS.

Dans la fédération lot-et-garonnaise, il est suivi par une majorité de radicaux et peut alors compter sur le soutien de Jacques Bordeneuve et Raymond Soucaret.



Le vice-président du mouvement des radicaux de gauche (MRG), prospectant en 1974 de nouvelles alliances au centre droit, prend par la suite ses distances avec les positions marxistes du PC et du PS. Voulant incarner le courant social-démocrate dans le pays, Henri Caillavet démissionne brutalement du MRG en décembre 1975 pour lancer avec son collègue Jacques Pelletier, sénateur de l'Aisne, son propre mouvement, le Comité d'action pour une démocratie sociale. Cette démission provoque des remous jusque dans la fédération communiste de Lot-et-Garonne, dont Henri avait bénéficié des voix aux élections sénatoriales de 1974 en tant que candidat de l'union de la gauche. S'il demeure selon ses mots dans une « opposition constructive », refusant de rentrer dans le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing, il se rapproche en 1979 de l'UDF à l'occasion des élections européennes avant de soutenir en 1981 François Mitterrand et de réintégrer l'année suivante le MRG.

UN RÉFORMATEUR DE LA SOCIÉTÉ

04

Henri Caillavet pousse davantage l'esprit de réforme dans le seul but humaniste et républicain de l'intérêt général. Ses postes étant un moyen de faire progresser la société, il applique une méthode emblématique d'une approche maçonnique : observer une injustice dans la société, en débattre en loge pour en extraire une idée universelle puis la traduire en texte législatif. En fondant la Fraternelle parlementaire en 1947 avec Paul Ramadier, il crée un espace où les maçons élus débattent des questions sociétales et peuvent influencer des réformes.

Avant-gardiste politique et défenseur des libertés

Impliqué dans la réforme de la vie politique française, ses principales propositions de loi visent à fixer à 30 ans l'âge requis pour être élu au Sénat (1969), à prendre en compte le vote blanc (1972), et en 1980 à réduire à cinq ans le mandat présidentiel, à élargir le domaine d'application du référendum aux problèmes de société ou encore à réglementer le cumul des mandats électifs. Toutefois, après s'être opposé à la création des régions (1972), il s'abstient lors des votes sur la loi Defferre relative aux droits et libertés des communes (1982).

Défenseur de la laïcité, il s'oppose en 1951 à l'Assemblée nationale aux lois Marie et Barangé ouvrant droit à une aide de l'État aux élèves de l'enseignement privé.

Au Sénat, Henri Caillavet investit le nouveau périmètre législatif, celui de la défense des libertés, autorisé par son président, Alain Poher. Ainsi, il lutte en 1977 contre la fouille des véhicules et en 1980 contre la loi Peyrefitte renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

Henri Caillavet a aussi livré bataille pour la transparence, le pluralisme et l'indépendance des moyens d'information. Celui qui dans les années soixante-dix occupe l'espace médiatique comme jamais se consacre à la défense des médias. Après avoir présidé en décembre 1971 la mission d'information sur l'ORTF destinée à faire la lumière sur le scandale de la publicité clandestine, le vice-président de la commission des affaires culturelles s'oppose en juillet 1972 au projet de réforme de l'Office trop soumis au pouvoir. En juillet 1974, il s'élève contre l'écclatement de l'ORTF générant des chaînes concurrentes et dénonce le sous-financement de l'office. Attaché à la liberté des journaux d'opinion garants de la démocratie, il participe en juillet 1973 à la commission sur les écoutes téléphoniques des locaux du journal *Le Canard enchaîné*, et propose une aide d'État pour la presse écrite. Rapporteur du budget de la presse et de la télévision, il combat les atteintes à la libre expression sur les ondes en défendant les radios locales, la télévision future câblée et les fonds de création télévisuelle.

Enfin, il milite pour la création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dès 1978, une institution pionnière pour protéger les données personnelles face à l'essor de l'informatique qui résonne avec les idéaux maçonniques de transparence et de vérité. En quittant le Sénat en 1983, il est nommé par François Mitterrand commissaire à cette commission et s'illustre en 1991 avec son enquête sur le fichier des Juifs de la préfecture de police de Paris.

Un humanisme au service du progrès

Militant en faveur de changements sociétaux et de l'évolution des mœurs, son premier combat date de 1947, où, bouleversé par la mort d'une jeune femme lors d'un avortement clandestin, il propose la légalisation de l'avortement, défiant les tabous et s'attirant des insultes. Cette initiative rejetée trouve une issue favorable en 1975, Henri Caillavet étant le rapporteur de la loi Veil sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Entre-temps, il a logiquement voté en 1967 la loi Neuwirth, autorisant la contraception orale, et défendu le divorce par consentement mutuel dès 1968, l'interruption volontaire de grossesse à partir de 1971, la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, en l'étendant à la discrimination fondée sur l'homosexualité et à la transsexualité à partir de 1975.

En 1976, la « loi Caillavet » sur le don et la greffe d'organes instaure le consentement présumé, permettant le prélèvement sauf opposition explicite. Malgré les critiques acerbes, il défend une vision humaniste. Son engagement pour l'euthanasie et contre *l'acharnement thérapeutique* est tout à fait pionnier. Le 6 avril 1978, sa proposition de loi « relative au droit de vivre sa mort », inspirée de la législation californienne et nourrie par des échanges avec des médecins, des penseurs et des théologiens, vise à régulariser l'euthanasie dans des cas de souffrance insupportable. Rejetée par le Sénat conservateur, cette idée trouve un écho dans la création de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) en 1980, dont il est cofondateur et président. S'y ajoutent en 1978 la défense de l'insémination artificielle comme un moyen de procréation, en 1981 l'extension de la notion d'autorité parentale exercée conjointement par les père et mère vivant en cohabitation hors mariage ou encore en 1982 les traitements médico-chirurgicaux pour les anomalies de la transsexualité et la reconnaissance du changement d'état civil des transsexuels.



21. Henri Caillavet militant pour le droit de mourir dans la dignité

Lors des principaux scrutins publics organisés pendant son mandat, Henri Caillavet vote l'abaissement de la majorité à 18 ans en 1974, la création du divorce par consentement mutuel en 1975, dont il est le rapporteur, et la loi relative aux prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage l'année suivante. Cependant, en contradiction avec l'humanisme des loges, il s'oppose à l'abolition de la peine de mort en 1981 alors qu'il avait milité en 1978 pour un droit de grâce collectif.

Après avoir quitté le Sénat, Henri Caillavet prolonge sa contribution à la vie publique en siégeant au sein d'une autorité administrative indépendante, le Comité national d'éthique et en participant au groupe de réflexion Réseau Voltaire. Enfin, cet éternel pourfendeur de l'acharnement thérapeutique consacre son dernier combat à son association.

Conclusion

Henri Caillavet incarne une maçonnerie libérale, indépendante des structures partisans, où l'individu agit seul pour transformer la société.

Sa perception et sa compréhension du monde et de la société le rendent autant attentif aux fondements de la démocratie qu'à la réalité économique du pays. Dans cet esprit, Henri Caillavet fait preuve d'un exceptionnel engagement législatif et associatif, exploitant toutes les potentialités des institutions et de ses fonctions, des hémicycles aux voyages d'étude, des situations de vie aux textes de loi. En outre, cet habile communicant a mesuré très tôt la portée et l'évolution des moyens modernes d'information au service de la politique et confrontés au respect des libertés publiques.

Au-delà, les combats courageux de ce républicain, auxquels le temps semble avoir presque toujours donné raison, redéfinissent les droits humains en France et sont aujourd'hui des piliers de la société française, preuve de sa préscience. Il fait voter sa propre loi et ses idées reprises dans la loi Leonetti font de lui un précurseur de la bioéthique. Fidèle à ses convictions, il choisit l'incinération, comme son père et son grand-père, et refuse un caveau familial ou une plaque commémorative à Agen. En ce sens, son influence s'étend au-delà de ses lois nonobstant quelques contradictions métaphysiques, notamment sur l'abolition de la peine de mort.

Le radical-socialiste évoluant vers la social-démocratie, a traversé plusieurs courants politiques pour exister sur la scène politique, s'alliant durablement avec la gauche, et épisodiquement avec les communistes, avec une incartade passagère au centre droit. Cependant, sa trajectoire politique fondée sur des alliances et teintée d'indépendance a fini par dérouter une partie de son électorat et lui coûter son poste de sénateur.

Henri Caillavet a mené une vie riche, mouvementée et complémentaires sur ses deux terres d'origine. En Lot-et-Garonne, l'activité de la première personnalité politique sous la IV^e République ne connaît aucun répit quand dans les Hautes-Pyrénées il se ressource et s'adonne à sa passion l'alpinisme.

Jusqu'à son décès en 2013 à l'âge de 99 ans, il a poursuivi « sa quête philosophique vers le bien absolu, sans ordres prêcheurs... Une liberté précieuse, elle aussi gagnée de la *"force de l'esprit"*¹ ».



22. Henri Caillavet à Bourisp

¹ Denys Pouillard, directeur de l'Observatoire de la vie politique et parlementaire, *Le Monde*, 27 février 2013.

Annexes



Table des illustrations

1. Portrait du sénateur Henri Caillavet (Archives du Sénat, 1236 AS 4)
2. Hémicycle de l'Assemblée nationale, séance du 26 juin 1946 (*Libé-Soir*/Archives de l'Assemblée nationale, 2 Fi 255)
- 3-4, 6. Photographies de Jean Léger, Marie-Louise et Fernand Caillavet extraites de leur carte d'identité, 1944 (ADHP, 34 W 55)
5. Photographie d'Henri Caillavet (Archives de l'Assemblée nationale, dossier de député)
7. Photographie de la villa Henri à Bagnères-de-Bigorre, 2019 (Cliché de Viviane Delpech - (c) Inventaire général Région Occitanie et Université de Pau et des Pays de l'Adour)
8. Thèse de doctorat en droit d'Henri Caillavet, 1940 (ADHP, 8° 9338)
9. Compte rendu du commandant de la section de gendarmerie de Bagnères-de-Bigorre au sous-préfet relatif à l'arrestation d'Henri et de Fernand Caillavet par les douaniers allemands, 25 juin 1943 (ADHP, 1196W527)
10. Prison de Furgole à Toulouse, sans date (ADHG, fonds Charles Chevillot, 7 FI PV 163 447)
11. Extrait de la lettre d'Henri Caillavet au procureur de la République de Pau l'informant de sa libération conditionnelle, 30 août 1944 (ADHP, 1196W527)
12. Publicité de la candidature d'Henri Caillavet à la seconde Constituante du 2 juin 1946 (ADLG, 1831 W 9)
13. Extrait du discours d'Édouard Daladier à l'occasion à Agen le 27 novembre 1949 (ADLG, 1958 W 16)
14. Rapport du député Henri Caillavet sur l'Afrique et l'Union française présenté en 1954 au 47^e congrès national du Parti républicain radical et radical-socialiste
15. Photographie d'Henri Caillavet secrétaire d'État à la Marine dans son bureau de l'hôtel de la Marine à Paris, 1954-1955 (ADLG, 9 Fi 2311)
16. Profession de foi d'Henri Caillavet aux élections sénatoriales partielles du 11 juin 1967 (ADLG, 944 W 13)
17. Le député Henri Caillavet siégeant au Parlement européen, 1^{er} septembre 1979 (référence sep79_plen – © European Union 1979 – EP)

18. Jacques Bordeneuve en 1967, sénateur et député de Lot-et-Garonne (Archives de l'Assemblée nationale, dossier de député)
19. Pierre Mendès France conversant avec Henri Caillavet lors du comité exécutif du Parti radical à Paris, 15 février 1957 (Keystone-France/Gamma-Keystone/via Getty Images)
20. Allocution d'Henri Caillavet lors de la conférence de presse de la convention nationale du parti socialiste à l'hôtel PLM, 7 janvier 1973 (Jacques Haillot/Sygma/via Getty Images)
21. Photographie d'Henri Caillavet à la tribune d'un congrès de l'ADMD, novembre 1987 (archives du journal *Sud Ouest*)
22. Henri Caillavet dans sa maison de Bourisp en décembre 2011 (archives *La Dépêche du Midi*)
23. Le secrétaire d'État à la Marine lors d'une cérémonie officielle, 1954-1955 (archives du journal *Sud Ouest*)
24. Henri Caillavet dans les années 1960 (archives *La Dépêche du Midi*)
25. Henri Caillavet en dédicace dans la librairie Martin Delbert à Agen en 2007 pour la sortie de son livre « Un esprit libre » (archives *La Dépêche du Midi*)



Principaux mandats et fonctions

Membre de la seconde Assemblée nationale constituante (juin-novembre 1946)

Député radical-socialiste de Lot-et-Garonne (1946-1958)

Vice-président de la commission des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale (1951)

Conseiller général du canton d'Astaffort (1951-1963)

Membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions à l'Assemblée nationale (juillet 1951-décembre 1952)

Secrétaire d'État à la France d'outre-mer dans le cabinet Meyer (10 janvier au 28 juin 1953)

Secrétaire d'État aux Affaires économiques et au plan dans le cabinet Mendès France (19 juin 1954-3 septembre 1954)

Secrétaire d'État à la Marine dans le cabinet Mendès France (3 septembre 1954-20 janvier 1955)

Secrétaire d'État à l'Intérieur dans le cabinet Mendès France (20-25 juin 1955)

Vice-président du groupe parlementaire radical et radical-socialiste à l'Assemblée nationale (1955-1956)

Représentant de la France à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) (1956-1957)

Membre et vice-président de la commission des finances à l'Assemblée nationale (1956-1958)

Représentant de l'Assemblée nationale à l'Assemblée unique des communautés européennes (1958)

Maire de la commune de Bourisp (Hautes-Pyrénées) (1959-1977)

Sénateur de Lot-et-Garonne (1967-1983)

Membre du Conseil de l'Europe désigné par le Sénat (1968-1971)

Vice-président de la commission des affaires culturelles au Sénat (1971-1980)

Président de la commission sénatoriale d'enquête concernant la publicité clandestine à l'ORTF (1971-1972)

Membre du Parlement européen (mars 1972), vice-président de la commission de l'agriculture (1979-1981), membre de la commission des relations économiques extérieures (1982-1984)

Vice-président du Mouvement de la gauche radicale-socialiste (MRGS) (1972-1973)

Vice-président de la commission de contrôle sur les écoutes téléphoniques (juillet 1973)

Vice-président du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) (1973-1975)

Député européen (1979-1984)

Membre de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (octobre 1980-septembre 1983)

Président de l'association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) (années 1980 et 1990)

Membre de la CNIL [1983-1991]



Bibliographie indicative

Service des Archives de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires français : notices biographiques sur les parlementaires français de 1940 à 1958*. Paris, La documentation française, 1994, tome 3 (C-D)

Pierre d'Allergida, « Henri Caillavet : Le Franc-maçon, l'humaniste, le législateur visionnaire » in *450.fm*, 19 mai 2025

Henri Caillavet, *Les coudées franches pour une démocratie réelle*, Paris, éditions Denoël, 1976

Henri Caillavet, *Un esprit libre : entretiens avec Paul Marcus*, Paris, Le Cherche Midi, 2007

Henri Caillavet, *Libres paroles maçonniques*, Épinal, éditions Vega, 2009

Henri Caillavet, *Petite traversée du siècle*, Paris, éditions Bruno Leprince, 2011

Henri Caillavet discute avec Paul Marcus. Testament républicain, Paris, éditions Graffric-Bruno Leprince, 2011

Jacques Clouché, *La franc-maçonnerie en Lot-et-Garonne (1759-1940)*, Nérac, éditions d'Albret, 2010

José Cubero, *Les Hautes-Pyrénées dans la guerre : 1938-1948*, Pau, éditions Cairn, 2013

Laurent Huberson, *Henri Caillavet : un parcours républicain suivi des combats toujours actuels*, colloque organisé le 22 juin 2016 au Sénat, Paris, 2017

Denys Pouillard, directeur de l'observatoire de la vie politique et parlementaire, « Henri Caillavet, Un législateur hors du commun » in *Le Monde*, 27 février 2013

Laurent Ségalant, « Henri Caillavet, un homme, un franc-maçon, un législateur » in *Humanisme*, éditions Grand Orient de France, 2013/3 N° 300, p. 94-99

Sources

Archives nationales

19980221/5, dossier n°049 A Direction de la Sûreté nationale.- Dossier d'Henri Caillavet : passage clandestin de la frontière espagnole (1942-1943)

19810440/1, dossier n°4522 Direction centrale des Renseignements généraux : Dossiers d'Henri Caillavet (1952-1979)

Assemblée nationale

Division des archives et de l'histoire parlementaire: <https://archives.assemblee-nationale.fr/>

Sénat

Direction de la bibliothèque et des archives : <https://archives.senat.fr/>

Préfecture de police de Paris, service de la mémoire et des affaires culturelles

77 W 3846-385234 Direction des renseignements généraux et des jeux : dossier individuel d'Henri Caillavet (1954-1988)

Archives départementales de la Haute-Garonne (ADHG)

M 1904 Cabinet du préfet régional.- Contrôle et surveillance par les services de police : rapports (1942-1943)

3807 W 9, 11, 173 Faculté de droit de Toulouse : (...) procès-verbaux d'examens (1800-1968)

5795 W 72 Service régional de police de sûreté contre les ennemis du régime, département des Hautes-Pyrénées : notes, notices et rapports de police (1943-1944)

Archives départementales des Hautes-Pyrénées (ADHP)

1162 W 24 Cabinet du préfet : dossier de la commune de Bourisp (1944-1997)

1196 W 527 Tribunal de première instance de Bagnères-de-Bigorre : dossier de procédure disciplinaire et pour menées subversives d'Henri Caillavet (1941-1944)

Archives départementales de Lot-et-Garonne (ADLG)

153 J 48 Fonds Jean François-Poncet.- Interventions du sénateur Henri Caillavet : revue de presse (1983)

1 R 799 Recrutement de l'armée : fiche matricule (1934)

1 T 968* Lycée Palissy d'Agen : livres journaux d'entrée et de sortie des élèves (1930-1932)

1 T 982 Lycée Palissy d'Agen.- Baccalauréat : cahiers d'enregistrement des candidatures et des résultats (1895-1936)

1 W 533 et W Vrac 53/428-430 Cabinet du préfet : rapports mensuels et bimensuels du préfet au ministre de l'Intérieur (1945-1949)

W Vrac 53/740-743, 3302 Cabinet du préfet.- Séances du Conseil général : rapports des commissions, correspondances adressées au préfet, rapports du préfet au ministre de l'Intérieur (1945-1956)

1831 W 9-15, 27, 29-31, 43 DDRG.- Élections cantonales, législatives et sénatoriales : notes de renseignements, notices individuelles, tracts, télégrammes, coupures de presse (1946-1967)

1958 W 16-18 DDRG.- Parti radical et radical socialiste, organisation, activité, propagande, manifestations : notices individuelles, notes de renseignements, rapports, coupures de presse (1946-1964)

2312 W 220, 222-223, 245 DDRG.- Parti républicain radical et radical socialiste, Fédération de la gauche démocratique et socialiste, Mouvement des radicaux de gauche, Parti radical Valoisien, activité, organisation, congrès : notes d'information, coupures de presse, télégrammes (1965-1987)

2312 W 100, 102-103 DDRG.- Élections européennes de 1979 et sénatoriales de 1974 et 1983, campagne électorale, résultats : instructions, déclarations individuelles de candidature, coupures de presse, professions de foi, notes d'information, rapport d'ensemble, statistiques (1974, 1979, 1983)

2379 W 1-2 DDRG.- Police de renseignement : notes d'information (1956-1957)

Presse

Le Courrier Républicain de l'arrondissement de Bagnères-de-Bigorre

Le Républicain des Hautes-Pyrénées

Remerciements

Archives nationales : Charlène Fanchon, Anne Le Foll, Gérald Monpas, Dominique Piron

Assemblée nationale, division des archives et de l'histoire parlementaire : Jean-Antonin Cahéric, Mme Mousisian

Sénat, direction de la bibliothèque et des archives : Laurent Baour, Jean-Baptiste Roos

Préfecture de police de Paris, service de la mémoire et des affaires culturelles

Archives départementales de la Haute-Garonne : Anne Goulet, Zoé Dureau-Manera, Sarah Bonnet

Archives départementales des Landes : Alice Motte et Marie-Hélène Giraud

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques : Jacques Pons, Caroline Deleu, Mme Victor

Archives départementales des Hautes-Pyrénées : François Giustiniani, Gautier Sergheraert et Cristelle Bouzigues Despiau-Couret

Archives municipales de Bagnères-de-Bigorre : Fabien Chataignier

Archives municipales de Toulouse : Coralie Machabert, Pierre Gastou

Médiathèque de Bagnères-de-Bigorre : Laurence Guillermin

Espace mémoriel de la Résistance et de la Déportation de la ville d'Agen : Viviane Rameau

Musée de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne : Émilie Mahé

Musée de la Déportation et de la Résistance de Tarbes et des Hautes-Pyrénées : Sandrine Espouey

Service communication du Conseil départemental de Lot-et-Garonne : Sandrine Tadiello et Xavier Chambelland

Fabrice Bourrée, responsable du service de la médaille de la Résistance de l'ordre de la Libération

Sébastien Bouchereau, responsable des éditions *la Dépêche*

Marie-Laure, Sophie et Valérie Caillavet, petites-filles d'Henri Caillavet

Alexandre Doulut, historien spécialiste de la Shoah en France

Yves Guillauma, historien spécialiste de la presse sous la IV^e République et de la vie politique lot-et-garonnaise

Jean-Marc Lernoùld et Anne-Sophie Marchetto, respectivement journaliste et documentaliste au journal *Sud Ouest*

Jean-Christophe Sanchez, président de la société Ramond à Bagnères-de-Bigorre

Réalisation

Conception scientifique, rédaction des textes et choix des illustrations : Pascal De Toffoli sous la direction de Stéphane Capot

Recherches documentaires : Pascal De Toffoli

Relecture : Stéphane Capot, Isabelle Brunet, Yolande Lagarde, Dominique Texier-Favier

Numérisation des documents et images : Sylvie Saighi

Conception graphique, mise en page : Stéphanie Brouch

Mise en ligne : Christophe Bastgen

Communication : direction de la communication du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, Christophe Bastgen

Table des sigles et des abréviations

ADHG	Archives départementales de la Haute-Garonne
ADHP	Archives départementales des Hautes-Pyrénées
ADLG	Archives départementales de Lot-et-Garonne
ADMD	Association pour le droit de mourir dans la dignité
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier
CED	Communauté européenne de la défense
CNIL	Commission nationale de l'informatique et des libertés
DDRG	Direction départementale des Renseignements généraux
FFL	Forces françaises libres
FGDS	Fédération de la gauche démocrate et socialiste
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MRG	Mouvement des radicaux de gauche
MRP	Mouvement républicain populaire
MRGS	Mouvement de la gauche radical-socialiste
ORTF	Office de radiodiffusion-télévision française
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
PAC	Politique agricole commune
PC	Parti communiste
PS	Parti socialiste
RGR	Rassemblement des gauches républicaines
RRRS	Parti républicain radical et radical-socialiste
SFIO	Section française de l'Internationale ouvrière
UNR	Union pour la nouvelle République

